

Compte rendu du conseil municipal n°35

Jeudi 25 janvier 2018 – 20h30

Secrétaire de Mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Bernard LE CAHAREC

Présents : M. Le Maire Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Nathalie ABIVEN, Hervé LE MENS, Pascale CORRE DIVERRES, René RAUD, Georges JÉZÉQUEL, Laure LAUVERGEAT, Rémi LE BERRE, Bernard LE CAHAREC, Jeannine LE GALL, Karine MORVAN, Philippe MOULLEC, Annie MOAL et Fabienne SIMON.

AbsentS : Bernard CORNEC a donné pouvoir à Georges JÉZÉQUEL.
Yvan BRISHOUAL.

Le compte rendu du conseil municipal n°34 est adopté à l'unanimité.

I) Convention CCPLD – Voirie 2018.

Dans le cadre des conventions passées avec La CCPLD, il est demandé au conseil municipal de prendre une convention d'assistance technique pour le renforcement de la voirie dans le programme 2018 pour la mission suivante :

- Préparation d'un programme de travaux d'entretien gros entretien de voirie assuré directement par les services de la communauté, y compris une journée de suivi de travaux : 794 €.
- Suivi de la passation du marché tel que décrit à l'article mission passation du marché : 124,84 €.

La rémunération de ces missions s'élève à 918,84 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

II) Avenants travaux bibliothèque - garderie.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter les avenants concernant les travaux de la bibliothèque-garderie.

Avenants concernant l'entreprise JO SIMON :

Travaux de terrassement et la création de réseaux de fibre optique, pour une liaison entre la mairie et la bibliothèque.

L'avenant dépassant 5 % a été approuvé par les membres de la commission d'appel d'offres.

Le montant de l'opération est alors le suivant :

- Marché initial ⇨ 55 375 € HT
- **Avenant n°1** ⇨ **7 911 € HT** (Terrassement)
- **Avenant n°2** ⇨ **3 990 € HT** (Réseaux fibre optique)
- Total ⇨ 67 276 € HT

Avenants concernant l'entreprise BLEUNVEN MONOT :

Les avenants dépassant 5 % ont été approuvés par les membres de la commission d'appel d'offres du 25 janvier 2018.

Le montant de l'opération est alors le suivant :

• Marché initial	⇒	27 567,16 € HT	
• Avenant n°1	⇒	772,62 € HT	<i>(Ajout de 2 postes informatiques + équipement dans la baie informatique)</i>
• Avenant n°2	⇒	2 077,05 € HT	<i>(postes informatiques, boîtier de sol, baie informatique, portique d'entrée)</i>
• Avenant n°3	⇒	1 078,48 € HT	<i>(Passage d'une fibre optique)</i>
Total	⇒	31 495,31 € HT	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité.

III) Modification des statuts du SDEF.

Lors de la réunion du comité en date du 13 novembre 2017, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Les modifications proposées entendent permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences optionnelles, ce qui induit un nouveau mode de leur représentativité, dans le cadre de la transition énergétique.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

IV) Bilan Comité National Action Social (CE communal).

Muriel TAPATEAU, secrétaire de mairie présente le bilan des prestations utilisées en 2017 par le personnel communal de Saint-Urbain dans le cadre du CNAS.

Le total des prestations versées directement s'élève à 3 764 € pour 15 agents bénéficiaires.

Les cotisations communales au CNAS sont de 2 820,30 €.

V) Bilan Formations du personnel.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le bilan des formations dont les agents communaux ont bénéficiés.

Le cout total de ces formations est de 2 315 €

VI) Agents techniques.

Monsieur le Maire fait état des tâches incombant aux agents techniques et propose une réflexion sur le remplacement de François ROMEUR qui part à la retraite.

- Remplacement ponctuel par des entreprises.
- Remplacement par un CDD contractuel.
- Remplacement par un agent titulaire.

Une décision sera prise au prochain conseil municipal.

VII) Questions diverses.

LES ADJOINTS :

Julien POUPON informe :

- qu'une réunion aura lieu avec l'association livre échange concernant les besoins des associations.
- Sur le vote du budget de la CCPLD.
- Sur la reprise de l'exploitation de l'eau par la CCPLD.
- Sur le PLUi.

Pascale CORRE-DIVERRES informe :

- Sur le changement de nom du Relais Assistant Maternel, trop restrictif. Ce changement de nom doit se faire par la loi.
- Sur les animations de l'EPHAD.
- Sur la durée de l'école, 4 jours ou 4,5 jours, il faudra prendre une décision.
- Violence à l'école, Julien de la MPT propose des interventions pour sensibiliser les enfants.

Hervé LE MENS informe :

- Les travaux de Pen An Dorgen (changement de poteaux) vont reprendre en février.
- Sur les travaux de la bibliothèque (terrassment de la salle de motricité - peinture, chauffage – la porte de cantine a été percée).

Nathalie ABIVEN informe :

- Qu'une visite chez la doyenne de Saint-Urbain a eu lieu.
- D'une rencontre avec les Cavaliers du Plateau pour dégager les arbres cassés.

LES CONSEILLERS :

Rémi LE BERRE demande des explications sur la fermeture de la route de Tréflévénéz. Il s'agit de travaux d'élargissement.

Georges JÉZÉQUEL demande : Les entreprises qui détériorent, doivent-elles réparer?

Philippe MOULLEC signale que la route de Kersulec a été bloquée avec la chute d'un arbre.

Fabienne SIMON signale la vente de pizzas au profit de l'école.

Bernard LE CAHAREC signale que le chemin piétonnier dans la partie basse de la route de Kastel Dour est souvent bloqué par des voitures en stationnement, obligeant ainsi les piétons à passer sur la route.

LE PUBLIC:

Jean DEPASSE signale la foire aux livres de l'association Fleur Du Mékong, le 3 mars.

Fin de séance à 22h30.

Jean-Louis Vignon remercie son équipe et le public.

Prochain conseil municipal le jeudi 22 février à 20h30